



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2106

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Eau potable - Mise en place de débitmètres sur le champ captant de Crépieux-Charmy -  
Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

**Rapporteur : Monsieur Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

**Séance publique du 4 avril 2011****Délibération n° 2011-2106**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Eau potable - Mise en place de débitmètres sur le champ captant de Crépieux-Charmy - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Rappel du contexte et objectifs :*

Le champ captant de Crépieux-Charmy est la ressource essentielle d'alimentation en eau de la Communauté urbaine de Lyon. Environ 100 millions de mètres cubes y sont prélevés chaque année et fournissent plus de 95 % de l'eau fournie aux habitants de la Communauté urbaine.

La préservation à moyen et long terme de cette ressource est donc un enjeu collectif majeur. Il convient donc de surveiller au plus près la qualité et la quantité d'eau prélevée.

Pour cela, il est nécessaire d'améliorer la connaissance du fonctionnement des 114 puits et forages utilisés pour pomper l'eau dans la nappe en observant les débits réels de chaque ouvrage par la pose de débitmètres. A ce jour, les débits de chaque puits ne sont effectivement pas mesurés.

Cette meilleure connaissance devient en effet indispensable pour éviter la surexploitation et la dégradation induite d'ouvrages qui vieillissent, le champs captant ayant été équipé dans les années soixante. L'optimisation des conditions d'exploitation est en effet un moyen durable d'augmenter la durée de vie des ouvrages mais également du massif filtrant et donc de maintenir durablement à moindre coût une quantité d'eau satisfaisante.

Le renforcement du suivi qualité des eaux brutes lié au projet (les débitmètres étant associés à des préleveurs) permettra également de différer, voire d'éviter, le besoin d'installations lourdes de traitement de l'eau.

Aujourd'hui, la connaissance des débits de production de chaque ouvrage, devient donc nécessaire pour :

- la gestion patrimoniale des ouvrages de pompage (diagnostic et réhabilitation),
- l'amélioration des connaissances de l'impact des pompages sur la nappe en vu de la pérennisation du captage,
- la détection des fuites du réseau interne du champ captant et le calcul des rendements de ce dernier,
- l'optimisation des prélèvements par la mise en place d'une exploitation par automatisme et d'une télégestion,
- la réponse aux demandes potentielles de l'Agence de l'eau en termes de volume directement prélevé à la nappe,
- le suivi de la qualité de l'eau brute.

Le projet prévoit la pose de 97 débitmètres et le rapatriement des données d'exploitation et d'alerte via la télégestion jusqu'aux postes de conduites et aux bases de données.

Une première phase de travaux, réalisés sur un poste d'exhaure (regroupement de puits), va permettre d'affiner la faisabilité d'effectuer des travaux de cette importance sur un champ captant en fonctionnement.

Après cette première phase, les travaux seront déployés sur les 13 autres postes d'exhaure, par rotation pour assurer le bon fonctionnement et l'alimentation en eau de la population.

Une attention très particulière est portée à l'aspect environnemental de ce chantier et à la protection du champ captant de Crépieux-Charmy.

Les solutions techniques proposées consistent en :

- la pose de débitmètres électroniques multifonction (mesure de la température et de la conductivité en plus du débit),
- la réduction du diamètre de la conduite d'amenée afin de respecter les linéaires droits nécessaires et de gérer le manque de place sur certains puits,
- la mise en place des débitmètres dans des chambres maçonnées pour faciliter l'accessibilité et l'entretien.
- la mise en place et programmation des automatismes de gestion et d'alerte, rapatriements des données sur les outils d'exploitation (supervision et base de données de la télégestion),
- la mise en place de prises en charge.

Le montant prévisionnel de l'opération arrêté à 2 967 391,30 € HT, soit 3 549 000 € TTC, peut être détaillé comme suit :

- maîtrise d'œuvre externe complète, coordination sécurité et suivi environnemental du chantier : 267 950 € HT,
- préparation de chantier (élagage et repérage des conduites et câbles) : 51 750 € HT,
- achat et pose de 97 débitmètres (terrassment, réalisation de chambres, achat et pose des débitmètres, alimentation en énergie et liaisons filaires) : 2 392 725,30 € HT,
- télégestion et gestion des données d'automatismes et d'alerte : 254 966 € HT.

La réalisation des dépenses au titre de cette opération interviendrait sur les années 2011 à hauteur de 1 648 000 € HT, 2012 à hauteur de 800 000 € HT et 2013 à hauteur de 519 391,30 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le projet relatif à la mise en place de débitmètres sur le champ captant de Crépieux-Charmy à Vaulx en Velin.

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme sur l'opération n° 2349 pour un montant total de 2 967 391,30 € HT, soit 3 549 000 € TTC, en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 648 000 € HT, soit 1 971 008 € TTC pour 2011,
- 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC pour 2012,
- 519 391,30 € HT, soit 621 191,99 € TTC pour 2013.

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 581 608,70 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**